

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 3 432 000 francs destiné à poursuivre l'enfouissement des écopoints (sites de récupération des déchets urbains – phase II) dans les quartiers de la Ville de Genève, dont à déduire 240 000 francs représentant la participation des propriétaires-constructeurs privés pour les écopoints de quartiers, soit 3 192 000 francs net.

16 décembre 2022

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 17 et 24 novembre 2022, sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Coralie Seydoux et Camelia Benelkaid. Le rapporteur les remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 432 000 francs destiné à poursuivre l'enfouissement des écopoints (sites de récupération des déchets urbains – phase II) dans les quartiers de la Ville de Genève, dont à déduire 240 000 francs représentant la participation des propriétaires-constructeurs privés pour les écopoints de quartiers, soit 3 192 000 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 432 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

Séance du 17 novembre 2022

Audition de M^{me} Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre, et M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, ainsi que M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et M^{me} Hélène Vandembroucke, adjointe de direction

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que le tri des déchets est l'une des priorités du programme de législature du Conseil administratif et du plan propreté établi par le département de la sécurité et des sports, dont dépend le Service Voirie – Ville propre (VVP). C'est également une priorité du plan cantonal de gestion des déchets 2020-2025, qui fixe comme objectif une diminution des déchets incinérables par habitant à 160 kg par an. Elle cite en comparaison l'année 2018, lors de laquelle le taux de déchets par habitant était de 194 kg. Elle ajoute que c'est également un élément s'inscrivant dans le cadre du plan d'urgence climatique et que dans ce cadre, chaque individu, chaque entreprise et chaque collectivité doit faire sa part en matière de tri des déchets. Elle ajoute que la proximité d'un écopoint est déterminante pour que les habitants acquièrent et conservent le réflexe du tri des déchets. Elle rappelle la proposition PR-1100, qui avait permis d'enfouir une dizaine d'écopoints. Elle indique que le montant alloué par cette proposition PR-1100 ayant été dépensé, l'objectif de cette nouvelle proposition est de poursuivre l'implantation des écopoints de base, de les agrandir lorsque cela est nécessaire, d'enfouir ceux qui sont encore en surface (là où cela est possible) et de créer des écopoints de quartier dans les zones en développement. Elle ajoute qu'en sus de la mise à disposition par la Ville d'infrastructures de tri telles que les écopoints, un effort est également fait en matière d'information et de sensibilisation, avec des campagnes de communication pour inciter au tri, notamment la nouvelle campagne pour la petite poubelle verte ou les rencontres organisées par la Voirie avec la population sur les écopoints. Durant ces rencontres, la population a l'occasion de demander des conseils en matière de tri aux professionnels de VVP. Elle résume que différentes campagnes sont menées régulièrement pour inciter au tri.

M^{me} Perler ajoute que le tri des déchets est une priorité de longue date en Ville de Genève et que la demande de crédit a quatre objectifs principaux, à savoir de poursuivre l'implantation des écopoints, de procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire, de les enfouir et de créer des écopoints dans les quartiers en développement. Le département qu'elle préside est chargé d'implanter les écopoints, en tant que service gestionnaire, et le service bénéficiaire est celui de Voirie – Ville propre. Elle précise que ce travail a été mené conjointement entre les deux départements.

M. Betty projette sa présentation Powerpoint et en énonce le plan.

Concernant le contexte, M. Betty explique que les écopoints ont progressivement été mis en place, avec d'abord des bennes en surface. Il explique qu'à l'époque, ces dernières ne récupéraient que le verre. Il y a eu ensuite une progression en 2002 avec la création de 110 sites de récupération. En 2003, un crédit de 4 000 000 de francs a été voté pour construire 75 sites qui portaient sur des containers enterrés pour la récupération du verre. En 2007, des sites supplémentaires sont amenés, avec la récupération du PET. En 2014, 120 sites, dont 83 enterrés et un élargissement des fractions collectées sont mis en place, prenant en compte le verre, le PET, l'aluminium/fer-blanc, les piles, les capsules et le textile. En 2017, il y a eu la décision d'ajouter des containers à déchets organiques sur tous les écopoints et le vote d'un crédit de 3 000 000 de francs pour poursuivre l'enfouissement des bennes. Il explique que le but est d'enfouir tout ce qui a été mis en surface initialement. Il précise que la proposition PR-1100 n'est pas encore terminée, il leur reste encore un site au boulevard Carl-Vogt à réaliser, puis tout sera bouclé.

Concernant les équipements, M. Betty explique que les containers sont composés d'une partie enterrée, avec une fosse en béton et des éléments métalliques qui vont recevoir la partie de la benne elle-même, soulevée par une grue de camion pour être vidée. La partie aérienne est composée de la borne en elle-même, avec l'ouverture pour mettre les déchets et une partie métallique de plateformes piétonnières adaptées aux personnes à mobilité réduite. Il explique que ces équipements sont aussi associés depuis la proposition PR-1100 à la mise en place de totems qui permettent de les identifier et les localiser et d'apporter quelques informations sur les types de déchets collectés et les horaires d'utilisation.

Sur l'estimation des coûts, M. Betty annonce que l'équipement en lui-même, comprenant du génie civil, des installations de chantier, des terrassements, la fourniture et pose de la partie béton de la cuve d'une part, et la fourniture de la partie métallique d'autre part, représentent un peu moins de 25 000 francs par container. La proposition PR-1513 proposant de mettre 110 containers, le total se montera à un peu plus de 2 700 000 francs hors taxes, auxquels s'ajoutent des honoraires et la TVA, ce qui monte le total de l'investissement à 3 300 000 francs TTC. A cela s'ajoutent les prestations de personnel, faisant monter le total à 3 432 000 francs.

Dans certains cas de figure, dans les zones de développement, ils font participer les propriétaires privés constructeurs à ces équipements et pour 110 containers, ils ont considéré une recette de 240 000 francs. Le total net TTC du crédit se montera alors à 3 192 000 francs.

Sur le fonctionnement, M. Betty explique que la Ville dépose des autorisations de construire écopoint par écopoint et travaille main dans la main avec VVP afin de définir les sites à prioriser dans leur développement. Ils lancent ensuite les autorisations sites par sites. Il y a ensuite une consultation de fourniture et une consultation des travaux pour tous les points, mais ils se laissent une souplesse de réalisation en déposant plusieurs autorisations de construire de fait que si l'une fait l'objet d'un recours, les autres peuvent tout de même avancer. Il informe que si la commission vote le crédit en début d'année prochaine, ils déposeront des autorisations de construire dès l'année prochaine et jusqu'en 2025, avec un démarrage des travaux en 2024. Il explique que la durée de construction d'un site individuel est inférieure à quatre mois, mais que pour la globalité de la proposition, cela prendrait trois ans, soit jusqu'à fin 2027.

M. Lorenzi démarre à son tour sa présentation Powerpoint relative à la Voirie. Il explique que le premier objectif de la Ville, fixé dans le plan cantonal de gestion des déchets, est d'arriver à un total de 160 kg de déchets incinérables par habitant à l'horizon 2025 car les Cheneviers IV auront une capacité réduite. En 2014, la Ville était à 225 kg et il pense qu'à la fin de 2022, cette quantité devrait se monter à environ 185 kg par habitant. Il pense qu'il faudra alors encore trois à quatre ans pour arriver aux 160 kg par habitant. Il souligne que la tendance est bonne et il s'agit de continuer à se donner les moyens pour accentuer la pente. Il rappelle qu'aujourd'hui, plus des trois quarts de ce qui est trié par les habitants est le papier (~40%), le verre (~20%) et l'organique (~20%). Il précise que ce qui ne figure pas dans les trois quarts sont le bois, la ferraille, le PET, l'alu/fer-blanc et le textile. Il explique que sur les 55% non triés qui restent dans les poubelles noires, 36% sont des déchets organiques. Il relève que le plus gros enjeu est alors celui de l'organique. La Ville offre deux possibilités à la population, à savoir le porte-à-porte et l'écopoint pour récupérer les déchets organiques. Il précise que pour le papier carton, la collecte au porte-à-porte est maintenue. Concernant le verre, les textiles, les métaux, l'alu/fer-blanc, ils sont tous collectés en écopoint et l'objectif de cette proposition est d'agir principalement sur les 10% constitutifs des 55%.

Il explique que la double stratégie de collecte en porte-à-porte et collecte en écopoint est l'approche généralisée utilisée dans les grandes communes du canton. Il rappelle que les écopoints de quartier bénéficient de tout et cela concerne principalement les PLQ et les nouveaux quartiers. Il précise que l'écopoint de base, celui spécifiquement dédié au tri, dispose de tout sauf ce qui est collecté en porte-à-porte, avec l'exception des déchets organiques qui bénéficient de la double collecte. Il souligne que les écopoints locaux sont ceux qui remplacent

les containers dans les allées, qui ne sont pas à proprement parler des écopoints de tri mais des alternatives aux containers classiques dans les allées. Il relève qu'il y a aujourd'hui quasiment 140 écopoints en Ville de Genève, principalement des écopoints qui offrent du tri (~130) et un peu plus d'une dizaine d'écopoints locaux. Il ajoute concernant l'implémentation que trois quarts des containers sont enterrés et un quart sont aériens. Il relève que même s'il y a 128 écopoints, ce qui est bien, tous ne sont pas équipés de toutes les fractions. Il y a 87% des écopoints qui sont équipés pour les déchets organiques, 99% pour le verre, 94% l'aluminium et l'alu/fer-blanc, etc. La proposition PR-1513 a donc aussi comme objectif d'avoir toutes les fractions dans tous les écopoints afin de faciliter le geste de tri au niveau de la population. Il rappelle également que VVP installe, dans les zones à forte fréquentation en été, des écopoints estivaux pour le verre, le PET, l'aluminium et le fer-blanc. La logique est toutefois différente car elle vise à la proximité des espaces publics dans la rue et non plus les ménages.

[Il présente différents types d'écopoints à l'appui de ses propos.]

M^{me} Perler ajoute qu'il y a une attention particulière portée sur l'accessibilité de ces écopoints aux personnes à mobilité réduite.

Une commissaire se dit étonnée qu'il n'y ait pas eu d'écopoint avant 2014 concernant l'alu. Par rapport à la poubelle noire, elle demande quel est le pourcentage de plastique, autre que le PET, qui se retrouve dans cette poubelle. Elle demande également si le papier carton résiduel dans ces poubelles noires est composé de carton comme les cartons de pizza ou de nourriture à l'emporter qui ne peuvent pas être récupérés ou si c'est du papier blanc classique.

M. Lorenzi lui répond que le papier se retrouvant dans la poubelle noire est composé majoritairement de prospectus et de journaux. Concernant l'aluminium, il ne peut malheureusement pas lui répondre car il n'était pas encore là en 2014. Il explique que l'aluminium, tout comme le verre, a fait l'objet d'une TAR (taxe anticipée de recyclage) au niveau fédéral, à savoir qu'en achetant une canette d'aluminium, on participe au financement de la filière de tri de ce dernier, tout comme le PET et le verre. Il précise que cela n'existe pas pour le plastique, en dehors du PET. Il explique que le plastique en tant que tel n'est pas un enjeu car il n'y a pas de base légale pour financer la filière du plastique et il n'y a pas d'autre filière autre que le PET en Suisse. Il ajoute que le plastique brûle bien, contrairement aux déchets organiques. C'est alors principalement les déchets organiques et le verre qui posent problème car il finit dans les mâchefers.

La même commissaire relève qu'il serait intéressant d'avoir le pourcentage de plastique dans les poubelles.

M. Lorenzi répond que tous les pourcentages sont disponibles sur le site du Canton. Il relève qu'il y a eu une étude en 2012 et une en 2019.

La même commissaire se demande pourquoi les sites de tri estivaux ne restent pas à l'année et pourquoi il n'y a pas la mise en place de poubelles de tri aux arrêts de bus comme ce peut être le cas dans d'autres communes.

M. Lorenzi répond qu'ils sont justement en train de réfléchir à la question de voir comment améliorer le tri sur l'espace public, en complément aux corbeilles de rues. Il précise toutefois que derrière la collecte différenciée, il y a du carbone pour faire tourner les véhicules, du bruit et des nuisances. Il ajoute que ce sont aussi des véhicules différenciés.

La même commissaire pense que cela aura aussi un aspect de communication, à savoir que si les gens trient dans leur domicile mais se rendent compte qu'il n'est pas fait à l'extérieur, il peut y avoir un effet de contre-indication.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est justement dans cette optique notamment que les écopoints estivaux ont été mis en place.

Un commissaire fait référence à une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), publiée il y a trois jours. Il explique que cette étude a pour objet l'analyse des poubelles de 33 communes du canton de Lucerne. Il demande alors si les indicateurs utilisés en Ville de Genève pour l'analyse des poubelles sont les mêmes que ceux utilisés dans l'étude.

M. Lorenzi répond que les ordres de grandeur sont les mêmes mais qu'il n'y a pas d'indication fédérale pour dire comment analyser les poubelles. Il relève que les problématiques sont les mêmes, donc cela est comparable, mais d'autres éléments entrent en compte. Ils analysent tous incontestablement le PET, l'aluminium, le fer-blanc et le verre. La différence peut se faire dans les déchets organiques et les emballages de gaspillage alimentaire.

Une commissaire demande auprès de quelle entreprise la Ville passe la commande des bennes et s'ils ont calculé la différence de coûts entre l'entretien de l'ancien système et celui du nouveau.

M. Betty explique que dans le cadre du dernier appel d'offres en lien avec la proposition PR-1100, la Ville a élaboré un cahier des charges très précis et quatre ou cinq fournisseurs y ont répondu. C'est finalement Plastic Omnium qui a eu le marché. Cependant, concernant le dernier écopoint situé au boulevard Carl-Vogt, la Ville a dû refaire un appel d'offres car elle avait consommé tout ce qui avait été défini dans le premier marché. Sur ce dernier, c'est un autre concurrent qui a eu le marché. La Ville est alors indépendante pour choisir et si les entreprises ne remplissent pas le cahier des charges, notamment le fait d'avoir un container de 7 m³, alors elles ne peuvent pas postuler.

La même commissaire remarque que les écopoints sont alors gérés par plusieurs entreprises différentes.

M. Betty lui répond par l’affirmative concernant l’achat du matériel, mais que concernant l’entretien, c’est la Ville de Genève qui s’occupe de tous les écopoints.

La même commissaire demande si le matériel acheté est fabriqué à l’étranger.

M. Betty lui répond que non, il lui semble que les derniers matériaux proviennent d’Allemagne.

La même commissaire demande si les pièces peuvent être facilement remplacées s’il leur arrive quelque chose.

M. Lorenzi lui répond qu’il n’y a pas de problème car si les pièces ne peuvent pas être livrées, ils peuvent toujours les faire fabriquer. Il relève qu’ils n’ont pas eu de problème en lien avec les approvisionnements jusqu’à présent.

La même commissaire demande si le coût de l’entretien et du ramassage sera plus élevé que sur l’ancien système.

M. Lorenzi répond qu’il n’est pas possible de comparer avec l’ancienne situation, car toutes les fractions n’étaient pas triées. Il souligne que le tri représente un certain coût, mais que si on prend les déchets organiques, le papier et les ordures ménagères des petits immeubles, la Ville est gagnante car la collecte en écopoint est beaucoup plus efficace que le porte-à-porte.

Un commissaire remarque que les coûts ont été faits en valeur 2022 mais qu’il y a un risque, avec les incertitudes du marché, qu’une augmentation de 15% se fasse ressentir. Il demande pourquoi la Ville ne prévoit pas une augmentation des coûts directement dans la proposition. Il demande également, si l’augmentation devait se produire, si la Ville reviendra vers la commission avec un complément de crédit.

M. Betty lui répond que dans les crédits que la Ville présente au Conseil municipal, elle ne calcule jamais les hausses. Il explique que jusqu’à ce début d’année, les entreprises ne demandaient pas de hausse car il y avait des prix de fourniture qui étaient stables. Pour la demande de crédit, ils ont vu qu’ils étaient au début de l’inflation, donc ils les ont réajustés en fonction des prix du marché, mais ils ne sont pas certains que les prix arrêtent d’évoluer. Ils ont pris les derniers prix les plus à jour mais s’il y a une flambée des prix, ils seront obligés de payer. Il explique que la pratique n’est pas forcément de venir demander un crédit complémentaire mais plutôt d’expliquer en fin de crédit qu’il y a eu un dépassement.

Un autre commissaire évoque la question esthétique des containers et pense qu’il est important que les gens soient sensibles aux externalités négatives et à l’impact de la production des déchets. Il a remarqué que le Canton allait mener une campagne avec des autocollants «Stop Pub». Il demande si la Ville de Genève compte distribuer prochainement ces autocollants aux citoyens.

M. Lorenzi répond que c'est un appel d'offres qui a été négocié par le Canton mais qu'ils en ont commandé. Ils vont commencer par une petite partie à la réception de la Voirie pour voir si le projet marche. Il relève toutefois qu'ils ne vont pas s'engager à acheter des autocollants en masse si les citoyens ne les utilisent pas.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne que le vrai enjeu est celui de la petite poubelle verte et que c'est sur ce point que le potentiel se trouve. Elle précise que les sacs sont toujours disponibles gratuitement dans les postes de la police municipale.

M. Lorenzi ajoute que l'Agenda 21 mène également des campagnes en faveur du zéro déchet mais ce n'est pas la Voirie qui gère cela.

Un autre commissaire se demande s'il ne faudrait pas axer la campagne sur la réduction de la production des déchets plutôt que sur l'augmentation des écopoints. Il relève que le tri coûte de l'argent et que ce n'est ni rentable techniquement ni énergétiquement.

M^{me} Barbey-Chappuis pense que chacun a son niveau de compétence et celui de la Ville est, d'une part, de s'assurer d'avoir un maillage d'écopoints suffisamment dense pour que le réflexe du tri soit pris et maintenu et, d'autre part, de sensibiliser la population à l'importance du tri, notamment sur les déchets organiques-compostables. Elle ajoute que la réforme relative à la fin de la tolérance communale pour la levée des déchets urbains d'entreprises entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Cette réforme mettra la ville en conformité avec la législation fédérale qui consacre le principe du pollueur-payeur.

M. Lorenzi explique que deux choses sont possibles à l'échelle communale, agir sur les infrastructures et agir sur la communication de proximité. Il précise qu'agir à la source n'est pas une de leurs compétences.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le Service Agenda 21 sensibilise la population à la question du recyclage, notamment avec le lancement de toute une campagne pour éviter le gaspillage des contenants alimentaires.

M. Lorenzi ajoute qu'une campagne sur la vaisselle réutilisable lors des manifestations a également été menée.

Le même commissaire demande pourquoi les privés participent à hauteur de 240 000 francs et non pas plus. Il remarque que dans les nouvelles constructions, il y a une tendance à réduire la partie des déchets, car cela coûte en espace, et l'externaliser sur la voie publique.

M. Lorenzi répond qu'il y a un cadre légal qui oblige le propriétaire à avoir soit un local container, soit un écopoint. Il n'est pas possible de ne pas en avoir. Il explique que la Ville profite, lors des PLQ, pour forcer la main aux propriétaires et agrandir les sites. Il précise que certains sites sont ouverts au public et

entretenus par des privés. Il relève qu'il n'y a pas de propriétaires qui réduisent aujourd'hui leur espace de tri.

M. Betty explique que les 240 000 francs ont été calculés en partant du principe qu'ils facturent 2300 francs par logement. Le chiffre pris est celui des PLQ qu'ils ont actuellement en développement et sur lesquels ils imaginent avoir ce cas de figure. Autre cas de figure est celui du propriétaire qui met un écopoint sur son terrain privé, ce qui permet de dégager de la place notamment pour des locaux à vélos. Il paiera alors son écopoint sur son terrain privé. Il y a encore d'autres cas de figure, avec des écopoints qui ne sont pas accessibles au public, et d'autres où la configuration des lieux fait que l'écopoint est utilisable par le public et le propriétaire en assure tout l'entretien. Il relève que tout est décidé au cas par cas avec des conventions établies avec les constructeurs.

Le même commissaire demande quelle est la situation lors de surélévations d'immeubles.

M. Betty répond que c'est au propriétaire d'adapter son bâtiment s'il lui faut plus de containers.

Une commissaire revient sur les anciens containers aériens, qui ont une plus petite capacité. Elle se demande s'il est possible de maintenir la même emprise au sol lorsque les anciennes poubelles sont remplacées par les nouvelles, ou si la Ville doit trouver de nouveaux emplacements par manque de place.

M. Betty répond que s'il y a quatre containers aériens, prévoyant le tri de quatre types de déchets et que ces derniers sont transformés par quatre nouveaux sans ajouter d'autres containers, la surface au sol sera à peu près la même. Toutefois, il précise que la Ville essaye en général d'ajouter de nouveaux containers lors des remplacements afin d'avoir tous les compartiments de tri.

M. Lorenzi ajoute que la volonté est que lorsque les poubelles sont enfouies, elles sont dans la mesure du possible complétées, sauf s'il y a des contraintes de place.

M. Betty résume que l'emprise au sol est en général plus grande car ils ajoutent de nouvelles poubelles. Il explique que lorsque la Ville enterre des poubelles, elle prévoit le programme standard de 12 bennes couvrant l'intégralité du tri.

La même commissaire remarque qu'il a été question de rendre les nouveaux containers accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais elle se demande ce qu'il en est des anciens containers.

M. Betty répond que sur les aériens non accessibles, ils n'ont pas d'autre marge de manœuvre que de les enfouir.

M. Lorenzi répond que les containers aériens restent tout de même accessibles car ils sont à portée de bras tendu sur une chaise roulante. Il relève que c'est plutôt l'aménagement autour qui est compliqué et non pas la benne en elle-même.

Un commissaire se demande comment la Ville fera pour passer de 186 à 160 kg par habitant.

M. Lorenzi lui répond qu'ils sont déjà passés de 225 à 185 kg depuis 2014, donc la tendance est bonne. Il explique que le but est d'avoir plus d'écopoints et d'agir via une meilleure communication. Il relève que ce n'est pas qu'un problème d'infrastructure mais d'habitude.

Le même commissaire demande comment les petits commerçants et les restaurateurs pourront utiliser ces écopoints.

M. Lorenzi répond que les fractions triées sont librement accessibles aux commerçants depuis deux ans. Il précise que les commerçants paieront les déchets incinérables dans la poubelle noire. Pour les déchets spéciaux d'exploitation, les entreprises ne sont pas sous compétence communale et n'ont alors pas accès aux infrastructures communales.

Un commissaire demande si la Ville dispose d'une carte géolocalisée des zones où le tri est moins bon et qui serait corrélée avec la distance du ménage vers un écopoint.

M. Lorenzi répond qu'aujourd'hui il n'y a aucune base pour contrôler le tri géographiquement. Il explique que le raisonnement se fait par périmètre et le Canton recommande qu'il y ait un écopoint tous les rayons de 150 m. Les décisions de placement de ces écopoints se font donc sur une base géographique et non de typologie des habitants. Il précise que c'est le Service d'urbanisme qui décide des endroits où il faut un écopoint.

Une autre commissaire demande où s'arrête la limite entre le particulier et l'entreprise et ce qu'il en est d'une association à but non lucratif.

M. Lorenzi répond qu'elle continuera à bénéficier de la gratuité.

La même commissaire demande alors ce qu'il en est des associations à but non lucratif mais inscrites au Registre du commerce.

M. Lorenzi répond que le critère est de savoir si elles ont une activité en la forme commerciale. Si tel est le cas, alors l'écopoint sera gratuit pour les fractions triées, mais elles devront payer pour leurs déchets incinérables. Si l'association n'est pas en la forme commerciale, tout sera gratuit.

Un commissaire se demande s'il faut voter pour le projet car cela permet d'aider la nouvelle loi des déchets cantonale ou s'il faut voter contre le projet

car la Ville oublie que l'objectif de la loi est de réduire les déchets et non pas de recycler.

Le même commissaire demande alors l'audition du Canton, qui est refusée à la majorité, soit par 7 non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC, 1 S) contre 4 oui (3 Ve, 1 EàG) et 4 abstentions (1 PLR, 3 S).

Séance du 24 novembre 2022

Un commissaire propose d'auditionner Seujet Tri afin de savoir s'ils étaient satisfaits du tri des déchets comme fait actuellement.

L'audition de Seujet Tri est refusée par 5 non (3 PLR, 1 LC, 1 MCG) contre 5 oui (3 Ve, 2 S) et 4 abstentions (1 UDC, 1 EàG, 2 S).

Prises de position et vote

Un commissaire des Verts annonce qu'il rédigera un rapport de minorité et ne comprend pas le refus d'audition de Seujet Tri étant donné que certaines questions durant les auditions sont restées floues. Il rappelle aussi qu'on avait refusé l'audition du Canton qu'il avait proposée à la séance précédente alors qu'une loi sur les déchets vient d'être votée.

Le président lui répond qu'il s'agit de propositions récurrentes avec des nouveaux écopoints qui seront ajoutés en l'état. Il n'a donc ici aucune opposition et n'estime pas qu'il soit nécessaire d'effectuer des audits. Le Parti libéral-radical votera donc en faveur de cette proposition.

Un commissaire annonce que Le Centre a saisi la nécessité de ces nouveaux écopoints et est convaincu du bien-fondé de cette proposition, qu'il acceptera.

Un commissaire socialiste revient sur la remarque d'un commissaire des Vert-e-s et lui assure qu'il n'y a ici rien de personnel. Il est ici plus question de cibler les auditions en fonction de leur intérêt et il n'a pas l'impression que cet objet nécessite une grande discussion politique. Il a trouvé que les auditions étaient de très bonne qualité et le Parti socialiste trouve important de se poser des questions sur la gestion opérationnelle des déchets et sur leur origine. Il est aussi en accord avec son collègue vert sur la question de fond car il ne suffit pas de traiter les déchets mais il faut aussi ne pas les produire.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe trouve que le projet d'écopoints a été présenté assez clairement et que cet objet répond aux attentes de la Ville. Une autre audition n'est selon lui pas nécessaire et il propose de voter.

Un commissaire des Vert-e-s est tout de même touché car ce sujet est de son domaine d'expertise, il trouve au contraire les réponses peu précises et il ne partage pas l'avis des gens qui pensent que les déchets n'existent plus si on ne le voit plus. Il est d'avis qu'il vaudrait mieux connaître la situation de tous ces déchets car leur enfouissement est un problème de fond qu'il faudra résoudre tôt ou tard.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra ce texte car la dernière audition l'a convaincu quant au bien-fondé de cette demande.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son parti soutiendra également ce texte étant donné que l'audition de la magistrate était claire. Enterrer les déchets est aussi une façon d'exploiter au maximum la place disponible en surface.

La proposition PR-1513 est acceptée à la majorité, soit par 13 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 1 LC, 2 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 non (Ve).

M. Ruysschaert (Ve) annonce un rapport de minorité.

28 février 2023

B. Rapport de minorité de M. Denis Ruyschaert.

En deux sessions, l'une conjointe avec la magistrate en charge de l'aménagement et la magistrate en charge de la propreté (le 17 novembre 2022), l'autre bâclée par les prises de position sans réelle discussion (le 24 novembre 2022), la commission de la sécurité et de l'espace public a avalisé ce crédit de 3 millions 432 mille francs pour poursuivre l'enfouissement des écopoints dans les quartiers de la Ville de Genève. Il y a déjà 130 écopoints en ville, les trois quarts enterrés. Cette proposition a donc comme objectif de compléter la méthode d'enfouissement et d'améliorer l'offre.

Elle vient de l'observation que «la Ville n'y arrive pas» en matière de recyclage. Nous devons atteindre 50%, mais nous n'y arrivons pas, la Ville se propose de continuer avec la même méthode qui n'a pas eu les effets escomptés.

Les commissaires ont voté sans savoir exactement de quoi il retourne sur la gestion des déchets. Cette décision basée sur un certain nombre de présupposés porte grandement problème. En effet, l'information est lacunaire au mieux, et plus généralement manquante sur le système de collecte des déchets. Cette PR n'a pas été mise dans le contexte général du tri de la ville de Genève et des efforts pour réduire les déchets. C'est une grave erreur car nous croulons sous les déchets et nous ne pouvons plus ignorer que nous sommes à la traîne, la risée de l'Europe et du monde. Enterrer les bornes ne va pas améliorer notre situation. Ce n'est pas en enterrant sous la terre un problème que nous allons le résoudre.

La question de fond est en effet: «Est-ce que le système de collecte proposé par borne permet d'obtenir les buts de la loi cantonale sur la gestion et le tri des matériaux à la fois en termes de qualité et de quantité?» Pour répondre à cette question, la commission aurait dû se poser deux questions:

- 1) s'interroger sur le but c'est-à-dire la quantité de déchets recyclés et donc inviter le Canton;
- 2) s'interroger sur la qualité du tri et donc inviter les entrepreneurs qui trient.

En premier lieu donc, nous aurions dû interroger le Canton sur la loi sur les déchets (voir ci-après). En septembre 2022, le Canton a adopté la «loi sur l'obligation de tri et réduction des déchets». Cette loi instaure l'obligation du tri pour les privés, les entreprises et les entités publiques. Est-ce que ces écopoints permettront d'y arriver, est-ce leur densité, leur nombre suffisant, quel est le plan pour y parvenir, les efforts techniques, financiers pour atteindre le but? Est-ce que les écopoints sont une bonne idée? Quelle est la combinaison de collecte la plus efficiente (la moins chère) et la plus efficace (qui permettra d'avoir plus de

matériaux). Nous n'en savons rien du tout. En refusant l'audition du Canton, la commission a refusé la demande verte de savoir quels étaient les moyens techniques, sociaux, politiques, légaux pour arriver aux objectifs de recyclage, quelles étaient les opportunités et les contraintes. La commission a refusé de savoir, alors qu'une loi cantonale a juste été votée, a refusé de discuter avec les experts du Canton qui nous aideraient à déterminer si nos choix sont validés pour obtenir l'objectif de quantités de matériaux recyclés.

Mieux trier nos déchets

Le tri des déchets est rendu obligatoire pour les entreprises, ménages et entités publiques. Des contrôles passibles de sanction seront appliqués par les communes dès la deuxième année d'entrée en vigueur de la loi. Les compétences des communes en la matière sont élargies.

Le bruit, le poids, l'odeur et la forme des sacs sont autant d'indicateurs pertinents pour évaluer la qualité du tri des ménages. Les contrôles seront effectués par sondages ponctuels. Avec la nouvelle loi, les communes élaborent obligatoirement un règlement sur les déchets et établissent un plan pour leurs écopoints.

L'obligation du tri fait l'objet d'un renforcement des campagnes de communication et de sensibilisation autour de la P'tite poubelle verte et des autres déchets des ménages. Près de 30% du contenu de nos «sacs noirs» comprend des déchets verts ou de cuisine riches en eau qui peuvent être aisément valorisés sous forme de compost ou méthanisation. Pour faciliter ce tri, les propriétaires d'immeubles et les communes développent les containers au sein des immeubles ou les écopoints.

Nouvelle loi cantonale sur les déchets (septembre 2022): Mieux trier nos déchets est l'un des trois axes, les deux autres étant «réduire nos déchets» et «éliminer nos déchets sur le territoire».

En second lieu, il s'agit de s'interroger sur la qualité du tri dans ces écopoints. Les matériaux qui arrivent aux écopoints ne sont pas directement recyclés. Les particuliers font beaucoup d'erreurs de tri, et les déchets doivent donc être retriés. Comme l'ont demandé les Verts, il fallait donc auditionner une entreprise de tri pour savoir si cette collecte par borne est efficace, c'est-à-dire si elle permet d'obtenir des matériaux de qualité, et sinon pourquoi. Mais la majorité de la commission a voté contre. Cela est incompréhensible car la qualité du tri a des conséquences directes sur le coût de ce système de tri.

En conclusion, en enterrant les bornes de déchets recyclables et en les multipliant nous n'avons l'assurance d'améliorer ni la qualité ni la quantité de tri. En entérinant ces nouvelles bornes, nous avons quatre conséquences directes:

1. d'abord, nous avons augmenté les coûts d'exécution à charge des habitants. C'est un coût additionnel d'exploitation de 3,432 millions de francs, soit près de 20 francs par habitant. Evidemment un coût pour rien car cela n'améliore pas le tri. Et là, nous ne parlons que des coûts directs, et pas ceux de la maintenance et du renouvellement sur 10 ans. Avec un taux d'intérêt à 1,25% et un amortissement sur 10 ans, la charge financière nette serait de 341 600 francs, évidemment il sera bien supérieur, probablement le double avec les taux actuels. Plus largement, le coût direct (journalier) de la gestion des déchets s'établit à Genève à 33,9 millions dans le budget 2022. Dans le secteur du déchet, il faut rajouter une somme équivalente pour les investissements (p. ex. bornes de collecte, camions) et 20% pour les coûts de structures administratives. Cela nous donne un total de prêts de 100 millions par an, ou encore 500 francs par an par habitant, de loin la plus grande charge financière portée par les habitants à leur insu et sans résultat probant.
2. Ensuite, nous prenons un espace de pleine terre. Oui, en enterrant les bornes, c'est fossiliser ce système intrusif de béton et de métal dans le paysage genevois. Et ces bornes ne se trouvent évidemment pas en plein milieu des parkings, mais dans les parcs, par exemple dans le parc Trembley, de trottoirs arborés ou dans des jardins arborés comme aux abords de la Croix-Rouge. Environ 140 écopoints qui demandent environ 30 m² de pleine terre représentent un peu moins de 5000 m² pris sur la pleine terre en ville de Genève. Ces bornes enterrées évitent de travailler sur le problème de fond: la production de ces déchets. Oui, au lieu de traiter le problème on l'enterre. Toute la population peut allègrement ignorer la production de déchets, se désincarner de celle-ci. Au lieu de mettre la réalité en face en gardant ses bornes à la surface, et si possible dans des conteneurs transparents, on les enterre. Le message est «Circulez, il n'y a rien à voir. Continuez le schéma de production/élimination linéaire typique d'Homo economicus, continuez cette production de déchets, soit près de 800 kg par an par habitant et ne cherchez pas à comprendre».
3. Enfin, cette décision part du présupposé qu'augmenter le nombre de bornes de tri va permettre d'améliorer le taux de tri pour arriver à 50% de tri, ce qui est un objectif cantonal. Ce présupposé hypothétique sacralise les bornes de tri, réifie cette méthode sans réflexion critique, sans savoir que derrière il y a des gens qui ont des comportements très différents en fonction de différents indicateurs (âge, niveau de connaissance, type de logement), réduisant les habitants à quelques indicateurs abstraits et d'ailleurs non explicités ici. Ils considèrent que plus on a de bornes, plus les gens (de manière indiscriminée) vont recycler.
4. Ensuite, qu'en est-il vraiment de la qualité de ce tri? Est-ce que son organisation de collecte fonctionne? Est-elle efficace (pour récupérer les déchets) et efficiente (au plus faible coût)? Pour cela bien sûr nous devons discuter avec un opérateur, une entreprise de collecte, de transport et de recyclage. La

demande verte a été refusée. Encore une fois, nous préférons voter oui sans savoir si ce tri fonctionne, si ce système de bornes collecte bien, si ce système est efficace. Je viens de faire le travail pour vous. Voici en fait ce qu'il y a à l'intérieur d'un écopoint situé sur le jardin de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) au chemin des Crêts 17. Ce que nous trouvons est un mélange de déchets verts, de verre, de bouteilles et de cartons. Voici ci-dessous quelques photos.



Borne à déchets verts souillée par du verre, du plastique et des caissettes.

Bornes installées au chemin des Crêts, sur le terrain de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sur une zone pleine terre promise aux arbres et végétaux.

En conclusion, nous devons arrêter notre aveuglement à dire que les propositions de bornes enterrées sont des «propositions récurrentes» et qu'il faut les accepter sans penser. Non, ce sont des propositions qui nous forcent à agir et penser d'une certaine manière. Des propositions de bornes enterrées qui catalysent la manière de voir des propositions qui nous rassurent sans rien faire. Des propositions qui empêchent de prendre la bonne direction, des propositions qui nous empêchent de nous poser les bonnes questions, des propositions qui nous empêchent de prendre la bonne direction, des propositions qui ne résolvent rien. Les déchets existent, même enterrés, nous devons connaître la situation de tous ces déchets. Leur entérinement est un problème de fond qu'il faudra résoudre urgemment. Pour traiter l'aberration de notre surconsommation nous devons au contraire montrer ses tas de déchets à chacun, les voir et agir pour les diminuer.